

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, sont donnés à titre indicatif et n'engagent le vendeur qu'après confirmation de sa part.

Nos marchandises, quel que soit leur mode d'expédition, voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient au client, lors de la livraison, de vérifier le bon état de la marchandise livrée. En cas de dommages, le client devra inscrire sur le document de transport des réserves claires, précises et complètes, et confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la réception.

Les délais de livraison sont donnés à titre de simple indication ; en aucun cas un retard quelconque ne pourra justifier une annulation de commande ou une demande d'indemnités.

Toute réclamation concernant les quantités commandées ainsi que l'état apparent des marchandises, pour être valable, doit être adressée à notre société dans le mois suivant la livraison des marchandises, et doit être accompagnée du bon de livraison.

Aucun retour de matériel n'est accepté sans accord préalable de MABTOOLS France, notre société se réservant le droit d'apprécier et de contrôler ces réclamations. En cas d'acceptation, l'avoir relatif à un tel retour se fera avec un abattement de 20% représentant la participation aux frais, et le transport pour le retour sera à la charge du client. Les marchandises renvoyées doivent être dans l'état où le fournisseur les a livrées.

Les prix sont stipulés hors taxes et départ de St Etienne. Le franco de port est accordé à tout envoi d'une valeur minimale de 350 € H.T.

Les marchandises sont payables à 60 jours nets ou à 45 jours fin de mois.

Le montant minimum de commande est de 250 €. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal et calculé sur le montant H.T. figurant sur la facture. Selon l'Art. D441-5 du code du commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera facturée, en sus des pénalités de retard, en cas de retard de règlement.

RESERVE DE PROPRIETE

La loi du 12 Mai 1980. Il est expressément stipulé que les marchandises vendues par notre Société restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur.

CLAUSE DE COMPETENCE

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de St Etienne.